Fiche

Axe 3 **Garantir la cohésion sociale, l'accès à la ville pour tous, intégrer les habitants et améliorer la qualité de vie**

Sécurité et prévention des incivilités

Enjeux du développement durable

Favoriser la prévention des actes délinquants, la solidarité et la responsabilisation des acteurs

Aider les populations en difficulté

Assurer à tous des conditions satisfaisantes de sécurité

Améliorer la prévention auprès des populations vulnérables et l'aide aux victimes

Les questions à se poser :

- **Quelle est la situation de la commune en matière de sécurité ?**
- **Existe-t-il des quartiers sensibles en termes de sécurité ?**
- **Quelle est la nature des infractions commises sur le territoire ?**
- **Quelle est la politique communale en matière de sécurité ?**

Les missions régulières et occasionnelles assurées par le service de police municipale :

- application des arrêtés municipaux,
- surveillance de la circulation et du stationnement,
- surveillance des opérations funéraires,
- suivi des problèmes de voisinage,
- enquêtes administratives,
- régie des droits de place,
- objets trouvés,
- présence lors des fêtes et cérémonies, des marchés, déballages et marchands ambulants,
- patrouilles de soirée, tournées nocturnes.

« Les quartiers sont agréables, il faut travailler sur les incivilités »

Une commune touchée par quelques délits, une vigilance et une mobilisation constante de la collectivité pour lutter contre la délinquance

- Une commune très réactive qui porte une attention constante à la sécurité de façon à ne pas banaliser les atteintes aux personnes et aux biens.
- Un coût important des dégradations chaque année pour la collectivité.
- Une sécurité assurée par le service de police municipale et la gendarmerie nationale qui travaillent en étroite collaboration.
- Un service de police municipale à Portet-sur-Garonne composé de 7 agents et une gendarmerie localisée sur le territoire communal au niveau de l'ancienne route Impériale.
- La police municipale propose aux Portésiens, en collaboration avec la gendarmerie et en période de vacances, d'effectuer une surveillance régulière de leur habitation (Opération « Tranquillité vacances »).

« Leur présence sur le terrain et leur efficacité semblent globalement être bien perçues par les participants aux ateliers de concertation. La plupart d'entre eux souhaiteraient d'ailleurs une plus forte visibilité des agents de police sur le territoire communal.

Même si Portet-sur-Garonne ne fait pas partie des communes les plus touchées par la délinquance et que la population ne perçoit pas d'insécurité majeure et durable dans le temps, des délits et incivilités sont toutefois relevés par les participants aux ateliers de concertation :

- *Des problèmes de sécurité routière au niveau de la RD 120 et du quartier du Récébédou,*
- *Des incivilités autour des écoles sont également relevées (sécurité routière et non-respect des places de stationnement et notamment celles réservées aux personnes handicapées),*
- *Une dégradation de l'espace public par périodes (détériorations, nuisances sonores, dépôts de déchets sauvages, tags, publicité sauvage…) sur l'ensemble des quartiers de la commune.*

D'après les participants aux ateliers de concertation, ce sentiment d'insécurité est très variable dans le temps et dans l'espace ; il ne porte pas exclusivement sur un secteur géographique.

Le manque d'éclairage public dans certains quartiers augmente également le sentiment d'insécurité (avenue de Palarin par exemple). »

Une action communale axée sur la prévention depuis plusieurs années

- Une prévention à travers les nombreuses activités proposées gratuitement à tous les Portésiens par les services Culture, Sport et Jeunesse.
- Des missions de sécurité routière dans les écoles assurées par la police municipale.
- L'organisation du village de la sécurité routière tous les 2 ans.
- Une réflexion et un audit lancés par la commune sur la surveillance des équipements et espaces publics en partenariat avec la gendarmerie.

Une action communale relayée par l'action intercommunale

- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), animé par la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM), constitue une instance d'organisation commune entre les personnes publiques, les acteurs de la vie économique et du secteur social. Il organise une concertation entre tous les acteurs de la sécurité, définit des besoins en matière de prévention et de sécurité à l'échelle intercommunale, mobilise les moyens et évalue les actions à mettre en place.

Synthèse

	Atouts	Faiblesses
Sécurité et incivilités	Une commune pas plus touchée par la délinquance que les autres communes de l'agglomération. Pas de problème d'insécurité majeur et durable sur la commune. Une commune très active et qui porte une attention constante à la sécurité de manière à ne pas banaliser les atteintes aux personnes et aux biens. Des équipes qui se renforcent et un travail collaboratif permanent avec la gendarmerie et la CAM. Une action communale axée sur la prévention depuis plusieurs années.	Un individualisme et des incivilités nécessitant un travail de prévention et un travail de fond pour modifier les comportements. Un coût important des dégradations pour la collectivité. Un manque de visibilité des agents responsables du maintien de l'ordre sur le territoire.

Premières orientations stratégiques dégagées par les participants aux ateliers de concertation durant la phase Diagnostic :

Conforter les actions déjà engagées en matière de prévention et de sensibilisation.

S'appuyer sur les structures déjà existantes.

Favoriser la médiation et la communication dans les quartiers et auprès de la population pour limiter la délinquance et les incivilités.

Engager des réflexions sur les procédures à suivre en cas de contestations et d'incivilités sur les agents de la collectivité.